

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA CULTURE

ARRÊTE du 28 JAN. 2019
portant nomination des représentants au comité national
d'action sociale du ministère de la culture

Le ministre de la culture,

- Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la culture et de la communication ;
- Vu l'arrêté du 20 janvier 2016 portant création du comité national d'action sociale au ministère de la culture et de la communication ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant la composition du comité technique ministériel auprès du ministère de la culture ;

Sur proposition du secrétaire général et des organisations syndicales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : sont appelés à siéger en qualité de membres représentant l'administration, conformément à l'article 4 de l'arrêté portant création du comité national d'action sociale au ministère de la culture :

- le secrétaire général adjoint, président, ou son représentant
- le directeur général des patrimoines, ou son représentant
- le directeur général de la création artistique, ou son représentant
- le directeur général des médias et des industries culturelles, ou son représentant
- le chef du service de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles, ou son représentant
- le chef du service des ressources humaines, ou son représentant
- deux directeurs régionaux des affaires culturelles ou leurs représentants
- le président de l'établissement public du centre des monuments nationaux, ou son représentant
- le président de l'établissement public du musée du Louvre, ou son représentant
- le président de l'établissement public de la bibliothèque nationale de France, ou son représentant

ARTICLE 2 : sont désignés membres du comité national d'action sociale, au titre des organisations syndicales, conformément à l'article 5 de l'arrêté portant création du comité national de l'action sociale au ministère de la culture :

Membres titulaires

Pour la CGT Culture (6) :

Sylvie BOCAGE-LAGARDE
Sébastien BONNARD
Céline GASPARD
Jean COLLINET
Karine ARCHER
Albert RANGUIN

Membres suppléants

Pascal MURGIER
Anabel MOUSSET
Robert DUCROT
Mourad SAOULAJANE
Catherine TOULGOAT
Stéphane AULIGNÉ

Pour la CFDT Culture (4)

Michel BIGOT
Monique CHAPONNEAUX
Corinne COVARRUBIAS
François VALENTIN

Anne-Marie CRENN
Hervé DEGAND
Michèle DUCRET
François NIDA

Pour SUD Culture (3)

Esther DELIERE-CRAMPON
Bibata OUEDRAOGO
Yann LEROUX

Chimène COADIC
Marie COADIC
Elisabeth REDOLFI

Pour la CFTC-Culture-UNSA Education (1)

Irène LEMARIE-DUMESNIL

Isabelle DEMOUSSAUD-SICARD

Pour le SNAC-FSU (1)

Nathalie RAGOO

Marie-Hélène THIAULT

Ces représentants sont désignés pour une durée de quatre ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 JAN. 2019

Le Directeur,
Secrétaire général adjoint


Arnaud ROFFIGNON